

L'ACCÈS À L'EMPLOI DES CERTIFIÉS AU TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

ENQUÊTE NATIONALE
2013

EN 2013, PRÈS DE 2 DEMANDEURS D'EMPLOI SUR 3
ONT ACCÉDÉ À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT
L'OBTENTION D'UN TITRE PROFESSIONNEL
DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Quelle que soit la voie suivie (formation ou VAE), les demandeurs d'emploi qui ont obtenu le titre complet s'insèrent plus souvent dans l'emploi que ceux qui n'ont obtenu qu'une certification partielle (un ou plusieurs CCP) ou n'ont rien obtenu. Les emplois occupés par les certifiés au titre complet sont aussi plus souvent durables. 64,7 % des certifiés par la voie formation accèdent à l'emploi au cours du semestre suivant l'obtention de leur titre professionnel. A 6 mois, 53,3% d'entre eux occupent un emploi (en légère baisse par rapport à 2012), 44,6 % sont à la recherche d'un emploi, 1,7% suivent une nouvelle formation et 0,4 % sont sortis de la population active.

Les détenteurs d'un titre par la voie VAE sont 80,6 % à accéder à l'emploi dans les six mois suivant leur certification et 66,3 % à occuper un emploi à 6 mois.

UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PLUS FAVORABLE AUX JEUNES CERTIFIÉS

L'insertion dans l'emploi décroît avec l'âge : si près de 70 % des jeunes certifiés (16-25 ans) ont accédé à un emploi, même provisoire, dans les six mois suivant leur certification, 65 % des 26-49 ans et seulement la moitié des seniors (50 ans et plus) se trouve dans ce cas en 2013. A 6 mois, l'écart entre générations ne se réduit que très légèrement. Les seniors avec un taux d'emploi occupé à 6 mois (cf. **définitions page 6**) de 40,3% accusent un écart de 16 points avec les jeunes, de 13 points avec les 26-49 ans.

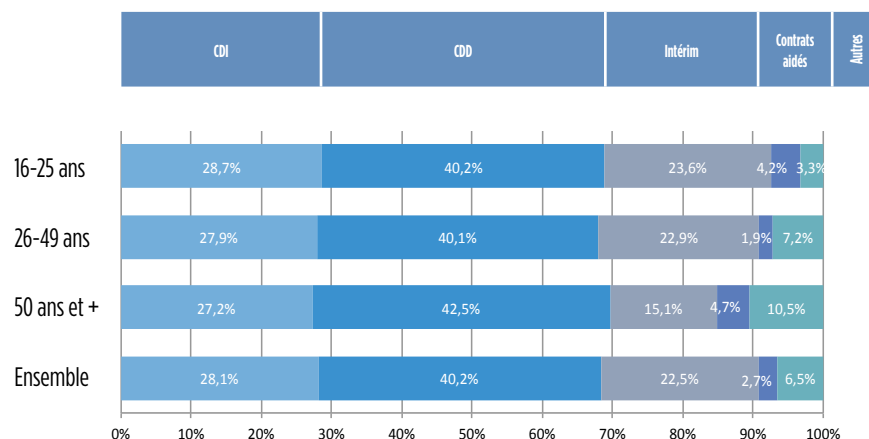
Les moins de 26 ans bénéficient de contrats de travail plus durables que leurs aînés, mais sur des emplois moins proches de leur titre. **Les taux de correspondance emploi formation et d'utilisation des connaissances techniques (cf. définitions page 6)** croissent ainsi avec l'âge respectivement de 70 à 75% et de 77 à 80%. Les plus de 50 ans ont un taux d'emploi durable proche de celui des jeunes, et même légèrement supérieur à celui des 26-49 ans. Les seniors sont plus souvent en CDD mais beaucoup moins souvent en intérim que les autres certifiés. Les contrats aidés (2,9 % des emplois) concernent peu les salariés de 26-49 ans : 1,9 % d'entre eux bénéficient de ce type de contrat contre plus de 4 % pour les deux autres tranches d'âge.

Toutes les tranches d'âge ont été touchées par la diminution conjointe **des taux d'accès à l'emploi (cf. définitions page 6)** et taux d'emploi occupé entre 2012 et 2013, les seniors au premier chef. La qualité des emplois occupés a évolué de manière différenciée selon les tranches d'âge. En revanche, les jeunes certifiés ont bénéficié en plus grand nombre d'emplois durables en 2013 qu'en 2012 (+ 1,6 point) et la situation des seniors est restée stable, celle des 26-49 ans s'est dégradée de 2 points.

► INDICATEURS D'INSERTION SELON L'ÂGE DES CERTIFIÉS

	Taux d'accès à l'emploi		Taux d'emploi occupé à 6 mois		Taux d'emploi durable	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
16-25 ans	70,8 %	69,2 %	57,6 %	56,5 %	47,3 %	48,9 %
26-49 ans	67,1 %	65,1 %	55,6 %	53,9 %	48,6 %	46,6 %
50 ans et +	52,4 %	50,0 %	42,3 %	40,3 %	48,4 %	48,1 %
Ensemble	66,7 %	64,7 %	54,5 %	53,3 %	48,2 %	47,3 %

► RÉPARTITION DES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL OBTENUS 6 MOIS APRÈS LA CERTIFICATION SELON L'ÂGE



DES DIFFÉRENCES PEU MARQUÉES ENTRE LES SEXES

Si les hommes bénéficient d'un très léger avantage en termes d'accès à l'emploi (+ 0,7 point), celui-ci s'efface 6 mois après la sortie de formation. En revanche, les emplois féminins sont plus souvent durables que ceux des hommes, avec un écart de plus de 8 points. Les femmes décrochent plus souvent un contrat à durée indéterminée ou un contrat aidé (dont la durée ne peut être qu'exceptionnellement inférieure à 6 mois) que les hommes et beaucoup moins souvent un contrat à durée déterminée ou une mission d'intérim. Cela s'explique en partie par la plus forte insertion des femmes dans des métiers ou des entreprises du tertiaire pour lesquels les offres d'emploi proposées sont souvent plus durables.

► INDICATEURS D'INSERTION SELON LE SEXE DES CERTIFIÉS

	Taux d'accès à l'emploi		Taux d'emploi occupé à		Taux d'emploi durable	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Femmes	67,2 %	64,2 %	56,0 %	53,3 %	52,3 %	53,1 %
Hommes	66,5 %	64,9 %	54,4 %	53,2 %	46,2 %	44,4 %
Ensemble	66,7 %	64,7 %	54,5 %	53,3 %	48,2 %	47,3 %

LES CERTIFICATIONS LES PLUS ÉLEVÉES PROCURENT MOINS RAPIDEMENT DES EMPLOIS, MAIS CES EMPLOIS SONT PLUS DURABLES

La détention d'un titre de niveau V permet un retour plus fréquent à l'emploi dans les 6 mois suivant la sortie de formation. Le taux d'accès à l'emploi des certifiés de niveau V (65,7%) est supérieur à celui des niveaux IV, III ou plus. Néanmoins, ces emplois sont plus précaires et 6 mois après la validation de leur titre, ce sont les certifiés de niveau II ou III qui occupent le plus souvent un poste (55,8%). L'insertion des certifiés de niveau IV reste inférieure de 2 à 4 points à celle des autres niveaux.

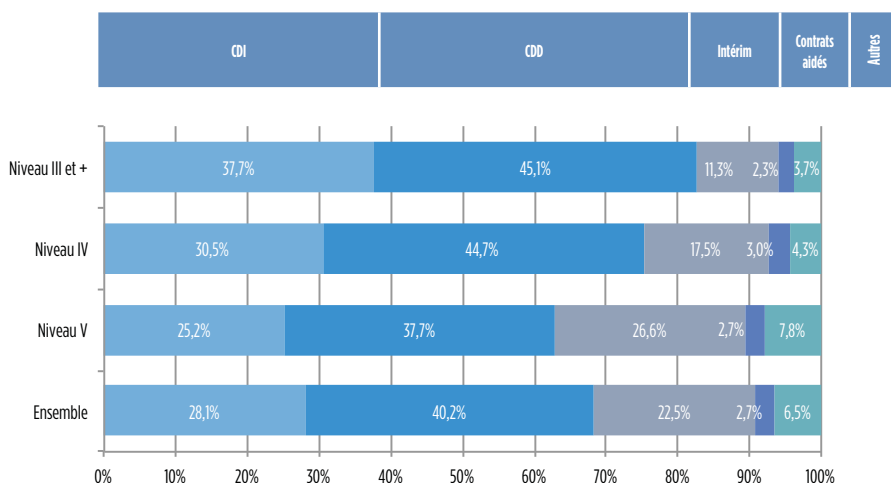
Plus le niveau du titre s'élève, plus l'emploi occupé est durable. Le poids des CDI et des CDD augmente ainsi avec le niveau de la certification, à l'inverse de celui de l'intérim qui décroît. Le poids des contrats aidés demeure assez proche d'un niveau à l'autre entre 2 et 3 %.

Quel que soit le niveau du titre acquis, le CDD (40,2 %) est le contrat de travail le plus fréquent pour les certifiés occupant un emploi 6 mois après leur validation, tous niveaux et toutes spécialités de titres professionnels confondus. Le CDI (28,1 %) vient ensuite, à l'exception des certifiés de niveau V pour lesquels l'intérim le devance d'un peu plus de 1 point, avec 26,6 % des emplois.

► INDICATEURS D'INSERTION SELON LE NIVEAU DU TITRE PROFESSIONNEL ACQUIS

	Taux d'accès à l'emploi		Taux d'emploi occupé à 6 mois		Taux d'emploi durable	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Niveau III et +	67,9 %	64,1 %	58,8 %	55,8 %	58,9 %	59,4 %
Niveau IV	63,8 %	62,2 %	52,9 %	51,7 %	54,2 %	49,2 %
Niveau V	67,5 %	65,7 %	55,0 %	53,5 %	43,5 %	43,8 %
Ensemble	66,7 %	64,7 %	54,5 %	53,4 %	48,2 %	47,3 %

► RÉPARTITION DES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL OBTENUS 6 MOIS APRÈS LA CERTIFICATION SELON LE NIVEAU DU TITRE PROFESSIONNEL ACQUIS



DES TAUX D'EMPLOI PLUS ÉLEVÉS CHEZ LES CERTIFIÉS DES SPÉCIALITÉS DU TERTIAIRE, À L'EXCEPTION DE LA GESTION ET DU TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Les certifications tertiaires mènent plus facilement à l'emploi que celles du BTP et de l'industrie. En termes d'accès à l'emploi, les certifications des domaines des **autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers** (71,8 %), du **transport-logistique** (68,5 %) et du **tourisme, loisirs hôtellerie et restauration** (66,6 %) se détachent nettement des autres certifications. L'accès à l'emploi des certifiés du **commerce-distribution** (65,6%) est au niveau de ceux du **BTP** (65,6 %) et de **l'industrie** (65,8 %). Les certifiés dans les métiers de la **gestion et traitement de l'information** accusent un net retard d'accès à l'emploi, avec un taux inférieur à 60 %. Cette structure par domaine du taux d'accès se retrouve globalement pour le taux d'emploi occupé à 6 mois. Plus de la moitié des emplois occupés par les certifiés dans les spécialités du tertiaire (hors transport-logistique) sont durables. Cela se manifeste par le faible taux de contrats en intérim (en dessous de 10 % des emplois occupés) signés par ces certifiés en regard de des autres spécialités des titres professionnels. L'intérim est le principal mode de recrutement des certifiés de l'industrie (38,3 %) et se rapproche du niveau des CDD pour les certifiés du BTP (31,0 %) et du transport-logistique (33,3 %). Les contrats aidés se retrouvent plus fortement chez les certifiés des domaines du commerce et distribution, des autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers et tourisme, loisirs, hôtellerie et restauration.

UN ACCÈS À L'EMPLOI PLUS DIFFICILE QU'EN 2012, INDUIT PAR UNE CONJONCTURE ENCORE TERNE

Si la création d'emploi salarié a enregistré un solde positif en 2013 (35 000, +0,2 %), le niveau d'emploi salarié demeure inférieur à son niveau de 2011. Les secteurs du BTP et l'industrie continuent à détruire de l'emploi (respectivement 26 000 et 57 000 emplois entre 2012 et 2013) tandis que dans les services, l'emploi ne progresse que dans les activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien et surtout dans les secteurs de l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale. En outre, le nombre d'offres d'emploi déposées à Pôle emploi a diminué entre 2012 et 2013 dans la plupart des domaines professionnels, avec notamment une diminution des offres de moins de 6 mois. Le nombre de demandeurs d'emplois métropolitains s'est accru de 400 000 demandeurs d'emploi au sens du BIT entre le 2ème trimestre 2011 et le 2ème trimestre 2013.

Dans ce contexte, l'insertion des certifiés au titre professionnel s'est affaiblie entre 2012 et 2013, avec un taux d'accès à l'emploi perdant 2 points et un taux d'emploi occupé perdant 1,5 point. Cette diminution prolonge celle constatée l'année précédente, mais avec une ampleur plus faible (les deux taux avaient perdu 5 points environ entre 2011 et 2012).

► INDICATEURS D'INSERTION SELON LA CPC DU TITRE PROFESSIONNEL ACQUIS

	Taux d'accès à l'emploi		Taux d'emploi occupé à 6 mois		Taux d'emploi durable	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Bâtiment Travaux Publics	67,0 %	65,6 %	55,2 %	54,0 %	39,6 %	39,3 %
Industrie	68,8 %	65,8 %	56,2 %	54,3 %	47,1 %	45,2 %
Commerce et distribution	62,5 %	65,6 %	48,6 %	51,3 %	54,5 %	52,5 %
Gestion et traitement de l'information	57,3 %	54,7 %	49,4 %	47,1 %	57,0 %	56,2 %
Tourisme, loisirs, hôtellerie et restauration	69,9 %	66,6 %	51,2 %	50,3 %	47,7 %	50,4 %
Transports et logistique	71,4 %	68,5 %	59,9 %	56,1 %	47,7 %	40,6 %
Autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers	73,2 %	71,8 %	61,8 %	59,6 %	55,2 %	56,2 %
Ensemble	66,7 %	64,7 %	54,5 %	53,3 %	48,2 %	47,3 %

► RÉPARTITION DES TYPES DE CONTRATS DE TRAVAIL OBTENUS 6 MOIS APRÈS LA CERTIFICATION SELON LA CPC DU TITRE PROFESSIONNEL ACQUIS

	CDI	CDD	Intérim	Contrats aidés	Autres	Ensemble
Bâtiment Travaux Publics	22,0 %	32,0 %	31,0 %	1,7 %	13,3 %	100 %
Industrie	27,0 %	30,4 %	38,3 %	1,1 %	3,2 %	100 %
Commerce et distribution	32,2 %	48,8 %	9,7 %	5,6 %	3,7 %	100 %
Gestion et traitement de l'information	38,6 %	47,4 %	8,8 %	1,6 %	3,6 %	100 %
Tourisme, loisirs, hôtellerie et restauration	28,3 %	56,9 %	9,0 %	3,2 %	2,6 %	100 %
Transports et logistique	26,1 %	38,0 %	33,3 %	1,2 %	1,4 %	100 %
Autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers	34,9 %	53,5 %	3,8 %	5,0 %	2,8 %	100 %
Ensemble	28,1 %	40,2 %	22,5 %	2,7 %	6,5 %	100 %

L'ÉROSION CONSTATÉE DES TAUX D'ACCÈS ET D'EMPLOI OCCUPÉ S'EST RÉPERCUTÉE SUR L'ENSEMBLE DES SPÉCIALITÉS DES TITRES PROFESSIONNELS, À L'EXCEPTION DE CEUX DU COMMERCE-DISTRIBUTION

L'insertion des certifiés dans les métiers du BTP et de l'industrie s'est ressentie de la baisse des effectifs salariés dans ces deux secteurs d'activité. Les taux d'accès à l'emploi et taux d'emploi occupé dans ces deux secteurs sont en retrait de 1,5 point pour le BTP et de 2 à 3 points pour l'industrie en 2013. La qualité des emplois est restée stable pour les certifiés du BTP, avec un peu plus de 39% d'emplois durables, en dessous de l'ensemble des certifiés, mais au-dessus du taux d'offres d'emplois durables déposées à Pôle Emploi dans ces métiers (36%). Les certifiés de l'industrie ont vu la qualité de leurs emplois se dégrader, en cohérence avec le taux d'offres d'emploi durables déposées à Pôle Emploi en 2013 (45%).

Dans le tertiaire, si l'emploi s'est globalement maintenu et a parfois progressé en 2013, le nombre d'offres déposées à Pôle Emploi sur les métiers auxquels préparent les titres professionnels a néanmoins diminué, parfois très fortement comme dans les métiers du transport-logistique et du tourisme (-21%). L'accès à l'emploi des certifiés dans ces deux dernières spécialités s'en trouve affaibli, avec une perte de 3 points des taux d'accès et de 1 à 3 point des taux d'emploi occupé. Les taux d'insertion des certifiés des autres spécialités du tertiaire ont également enregistré une diminution, à l'exception de ceux du commerce-distribution qui ont progressé de 3,1 et 2,7 points entre 2012 et 2013, au prix d'emplois moins souvent durables.

TAUX DE CORRESPONDANCE EMPLOI-FORMATION PAR CPC

Bâtiment Travaux publics	69,0%
Industrie	69,2%
Commerce et distribution	71,0%
Gestion et traitement de l'information	66,5%
Tourisme, loisirs, hôtellerie et restauration	76,7%
Transport et logistique	74,5%
Autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers	86,7%
Ensemble	72,3%

TAUX D'UTILISATION DES CONNAISSANCES TECHNIQUES DANS L'EMPLOI PAR CPC

Bâtiment Travaux publics	76,0%
Industrie	80,4%
Commerce et distribution	78,8%
Gestion et traitement de l'information	76,0%
Tourisme, loisirs, hôtellerie et restauration	82,9%
Transport et logistique	81,8%
Autres services aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers	90,0%
Ensemble	79,2%

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

81 % DES CERTIFIÉS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ACCÈDENT À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT LEUR SORTIE DE FORMATION À L'AFPA

En 2013, 5 % des stagiaires de l'Afpa certifiés au titre professionnel du Ministère du Travail l'ont été à la suite d'un contrat de professionnalisation. L'insertion professionnelle de ces stagiaires demeure largement supérieure à celle des autres demandeurs d'emploi, 81 % d'entre eux ont ainsi accédé à l'emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur formation et près des 3/4 d'entre eux occupent un emploi à 6 mois, dont les 4/5 sont durables. Ils sont également plus nombreux à déclarer occuper un emploi correspondant à leur formation et à utiliser les connaissances apprises en formation. Jeunes et adultes sortant de contrats de professionnalisation présentent des profils similaires quant à l'accès à l'emploi autour de 80 % et avec un petit écart au bénéfice des adultes en termes d'emplois occupés à 6 mois.

Les seniors accusent un retard d'insertion de 7 à 11 points sur les autres tranches d'âge, mais le contrat de professionnalisation leur assure néanmoins un avantage par rapport à l'ensemble des certifiés, contrat de professionnalisation ou non.

► INDICATEURS D'INSERTION SELON LE SEXE DES CERTIFIÉS SORTANT DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi durable
Femmes	83,0 %	76,0 %	77,0 %
Hommes	75,0 %	70,0 %	82,0 %
Ensemble	81,0 %	74,0 %	82,0 %

► INDICATEURS D'INSERTION SELON L'ÂGE DES CERTIFIÉS SORTANT DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

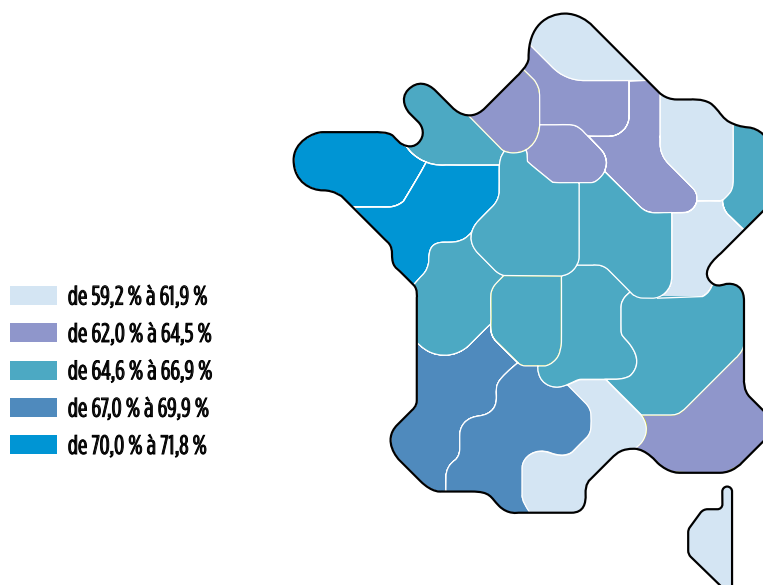
	Taux d'accès à l'emploi	Taux d'emploi occupé à 6 mois	Taux d'emploi durable
16-25 ans	81,0 %	72,0 %	78,0 %
26-50 ans	82,0 %	76,0 %	79,0 %
50 ans et +	69,0 %	65,0 %	82,0 %
Ensemble	81,0 %	74,0 %	79,0 %

Le taux d'emploi durable croît légèrement avec l'âge, de 78 % pour les jeunes à 82 % pour les seniors. Les hommes présentent un avantage de 8 points de plus que les femmes sur l'accès à l'emploi (83 % vs 75 %) et de 6 points sur l'emploi occupé à 6 mois (76 % vs 70 %) après un contrat de professionnalisation. En revanche, les postes occupés par des hommes sont moins souvent durables. Les taux de correspondance emploi/formation et d'utilisation des connaissances techniques sont similaires. Entre 2012 et 2013, l'accès à l'emploi des stagiaires bénéficiant d'un contrat de professionnalisation s'est amélioré de 2 points et le taux d'emploi occupé à 6 mois de 4 points, alors même que ces taux faiblissaient pour l'ensemble des certifiés. La part d'emploi durable

DES NIVEAUX D'INSERTION DIFFÉRENTS SELON LES RÉGIONS

L'insertion des stagiaires détenteurs d'un titre professionnel montre de fortes disparités territoriales. Le taux d'accès à l'emploi est supérieur aux résultats nationaux dans les régions du grand ouest et du sud-ouest. Il dépasse les 70 % en Bretagne et en Pays de la Loire. Les plus faibles taux d'accès (inférieurs à 62 %) se rencontrent *a contrario* dans les régions du nord, de l'est et du sud-est.

Ces différences s'expliquent en partie par les différences de dynamisme économique des régions, notamment par l'état du marché de l'emploi (le taux d'accès à l'emploi est corrélé négativement au taux de chômage régional). Une partie des bons résultats de Bretagne et Pays de la Loire peuvent s'expliquer par la robustesse de l'économie et de l'emploi dans ces régions. Le Nord-Pas-de-Calais et le Languedoc-Roussillon qui ont des taux d'accès à l'emploi parmi les plus faibles sont des régions à plus fort taux de chômage. Une autre partie de ces disparités peut s'expliquer par des différences relatives aux publics accueillis ou à la nature des titres professionnels obtenus (par secteurs ou par niveaux).

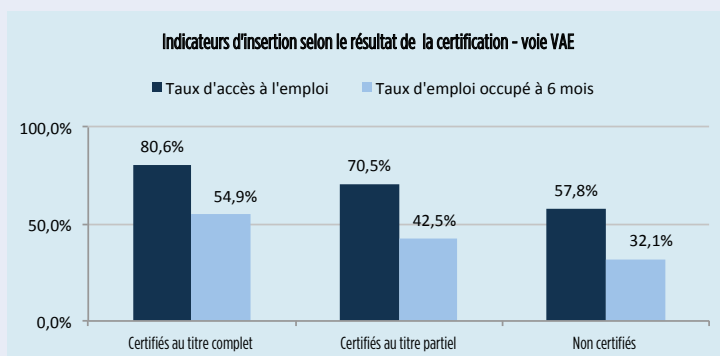
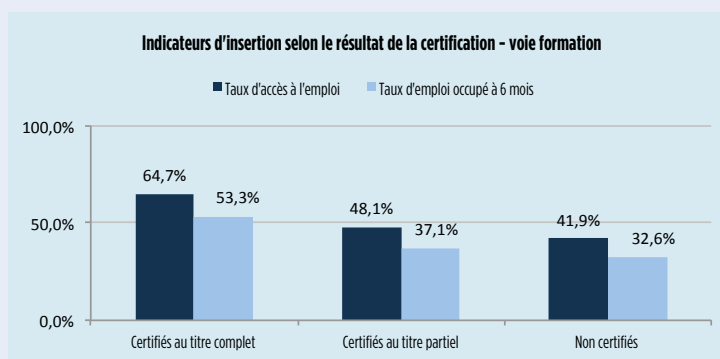


VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

EN 2013, 80,6 % DES DEMANDEURS D'EMPLOI AYANT OBTENU UN TITRE PROFESSIONNEL AU COURS D'UNE DÉMARCHE DE VAE ACCÈDENT À L'EMPLOI DANS LES 6 MOIS SUIVANT LEUR VALIDATION

À 6 mois, ils sont 54,9 % à occuper un emploi. Ces emplois sont durables à 66,3 %. Les certifiés au titre complet sont plus nombreux à accéder à l'emploi que les certifiés sur une partie du titre seulement (70,5 %) ou que les demandeurs d'emploi sans certification (57,8 %). Six mois après la passation du titre, cet écart entre les certifiés au titre complet et les autres candidats à la VAE se confirme.

Le taux d'accès à l'emploi par la voie VAE est très supérieur à celui de la voie formation, quel que soit le niveau de validation : + 16 points pour les certifiés au titre complet et candidats non validés au titre, + 22 points pour les certifiés sur une partie du titre. Cet avantage s'annule en termes d'emplois occupés à 6 mois, pour les certifiés au titre complet et les candidats non validés. L'écart entre les certifiés au titre partiel voie VAE et voie formation se réduit à 5 points. En revanche, les emplois occupés après une VAE sont plus souvent durables qu'après une formation.



SOURCES

Dans le cadre de ses missions de service public, l'Afpa réalise pour le compte du Ministère de l'Emploi, du Travail, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, deux enquêtes d'insertion professionnelle. La première porte sur les stagiaires ayant suivi une formation à l'Afpa conduisant à un titre professionnel du Ministère, la seconde sur les candidats visant un titre professionnel du Ministère par une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) confiée à l'Afpa.

L'enquête annuelle formation est exhaustive pour tous les stagiaires demandeurs d'emploi ou en contrat de professionnalisation, ayant terminé un parcours de formation qualifiante de plus de 72 heures. En 2013, 64 783 stagiaires sortis de formation entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 ont été interrogés. 40 008 ont répondu au questionnaire.

L'enquête annuelle VAE est exhaustive pour toutes les personnes actives (salariées ou demandeurs d'emploi), engagées dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). En 2013, 4 448 candidats ayant terminé leur démarche VAE entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 ont été interrogés. 1 953 ont répondu au questionnaire dont 40% de demandeurs d'emploi.

CHAMP

Cette note est centrée sur les demandeurs d'emploi sortants de formation ou de démarche VAE entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013 ayant obtenu un Titre professionnel délivré par le Ministère de l'Emploi du Travail de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

DÉFINITIONS

Le taux d'accès à l'emploi décrit le flux de personnes qui ont trouvé un emploi dans les 6 mois après la sortie de formation, que cet emploi ait été conservé ou non lors de la semaine de référence.

Le taux d'emploi occupé à 6 mois décrit le nombre de personnes occupant une activité professionnelle (pour au moins une heure) lors de la semaine de référence.

Le taux d'emploi durable exprime la stabilité de celui-ci. Est considéré comme stable (durable), tout emploi, de toute nature d'une durée prévue de plus de 6 mois. Ce taux est calculé à partir des répondants ayant une activité professionnelle lors de la semaine de référence.

Le taux de correspondance Formation / Emploi exprime l'opinion du stagiaire quant à la correspondance entre le métier appris et le métier exercé.

Le taux d'utilisation des connaissances dans l'emploi exprime l'opinion du stagiaire quant à l'utilisation des connaissances techniques ou professionnelles acquises en formation.